



## ANTÉCÉDENTS EN MATIÈRE DE LITIGES

Nom de la société :

Les sociétés, entreprises ou groupements de sociétés doivent fournir des informations sur les antécédents en matière de différends ou d'arbitrages résultant de contrats exécutés au cours des *dix dernières années* ou en cours..

Contrats non performants – contrats résiliés au cours *des dix dernières années* pour rendement insatisfaisant ou défaut: (En Nombre ).....

Non-exécution du contrat pendant la période stipulée (En Nombre ):.....

Avez-vous un litige avec une entité ? (Oui /Non):.....

Si oui ,merci de nous expliquer :.....

### **Différends en instance**

Aucun litige en instance:.....

Différends en instance:.....